

---

## SÉANCE SPÉCIALE DU 16 MARS 2009

À une séance spéciale tenue le 16 mars 2009, à 20 h, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire  
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 35 personnes sont présentes dans la salle.

---

### ORDRE DU JOUR

---

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Questions découlant du procès-verbal de la séance du 2 mars 2009
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2009
- 4- Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 17 mars 2009 à 17 h
- 5- Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la loi L.R.Q. c E-20.001
- 6- Opposition à un règlement de l'agglomération en vertu de l'article 115 L.R.Q. c E-20.001
- 7- Adoption des comptes payés et à payer
- 8- Contribution financière du ministère de la Culture, des Communications et de la condition féminine pour l'entente de développement culturel pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2011
- 9- Désignation de la firme Gestar pour la correction du calendrier de conservation
- 10- Désignation de la firme Génio experts-conseils pour la réalisation des plans et devis pour le dossier Lionel-Groulx et la rue de l'Hêtrière (reporté)
- 11- Dossier rues Lionel-Groulx et de l'Hêtrière – Demande du certificat d'autorisation de l'environnement (art. 32 et ss) (reporté)
- 12- Refinancement de certains règlements d'emprunt et de la dette
- 13- Dossier agglomération – Précisions conduite, premiers répondants et sécurité civile
- 14- Appui de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures modification à la CPTAQ en vertu des articles 58 et ss LPTAQ (supprimé)
- 15- Ressources humaines – Permanence de M. Francis Villeneuve au poste de coordonnateur du Service des communications et relations aux citoyens
- 16- Renouvellement du système de sonorisation de la Salle Cantin (salle du conseil) (reporté)
- 17- Système de projection et renouvellement du système informatique de la salle Cantin (salle du conseil) – (reporté)
- 18- Ressources humaines – Nomination de quatre chefs d'équipe au Service des travaux publics
- 19- Ressources humaines – Réduction d'heures et de poste de brigade (reporté)
- 20- Ressources humaines – Réingénierie du Service du greffe, des ressources humaines et archives
- 21- Prêt de 30 000 \$ à la CDE de St-Augustin et transfert éventuel de locataires en provenance du Collège Saint-Augustin
- 22- Demande de commandite pour le Salon de la mode 2009 du Campus Notre-Dame-de-Foy
- 23- Demande de commandite pour la Fondation Saint-François
- 24- Adjudication du contrat – Site Internet de la Ville AOVSA-2008-075
- 25- Passage du relais de la flamme olympique le 3 décembre 2009
- 26- Désigner M. Francis Villeneuve signataire des contrats reliés à l'organisation de la Soirée des bénévoles 2009
- 27- Efficacité énergétique – Remplacement des luminaires dans le garage des travaux publics
- 28- Désignation de Me Caroline Nadeau comme signataire de tous documents

- concernant les événements du 11 août 2008
- 29- Adjudication d'un contrat à la firme Roche afin de faire une contre-expertise dans le dossier de contamination de Montée du Coteau
  - 30- Processus de modification du PDAD de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
  - 31- Processus et mise en œuvre d'une demande d'exclusion de la zone agricole par phase des secteurs désignés pour le développement urbain – Désignation de Me Jacques Tremblay et de M. Gilles Savoie pour orchestrer la demande
  - 32- Désignation de l'architecte pour la mise en œuvre de modifications de transition relatives à la prise de possession du Collège Saint-Augustin et la relocalisation de certains services
  - 33- Désignation de la firme Laforte pour la mise en œuvre de modifications de transition relatives à la prise de possession du Collège Saint-Augustin et la relocalisation de certains services
  - 34- Adjudication sur une demande d'entrée de services pour le pavillon Saint-Philippe (supprimé)
  - 35- Ruisseau du Lin, orientation et échancier des phases restant à réaliser pour solutionner le problème d'affaissement
  - 36- Rencontre Ville de Québec et Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour la modification du schéma d'agglomération ce mercredi 18 mars 2009
  - 37- Demandes de subventions, de partenariat et de contributions financières
    - a. Ruisseau du Lin demande du déboursé de 90 000 \$ alloué par l'agglomération de Québec pour solutionner le problème d'affaissement Ruisseau du Lin dont les travaux sont évalués à 180 000 \$
    - b. Réfection du complexe municipal, demande de subvention pour l'adaptation et l'accessibilité du bâtiment aux personnes handicapées
    - c. Aqueduc 3<sup>e</sup> Rang projet de 1 200 000 \$, demande de subvention de 600 000 \$ par la firme Génio dans le cadre du programme PIQM et Chantier Canada
    - d. Bouclage des réseaux - Rue Lionel-Groulx - 85 m, demande de 150 000 \$ dans le cadre du programme PIQM et Chantier Canada par la firme Génio
    - e. Maison Soulard 450 000 \$, demande de subvention par la firme Gauthier architecte au ministère de la Culture et autres
    - f. Maison Soulard et des générations, demande de subvention par la firme Gauthier architecte au ministre de la région de Québec M. Sam Hamad
    - g. Réfection rue Lionel-Groulx 2 400 000 \$, demande de subvention de 1 500 000 \$ dans le cadre du programme PIQM et Chantier Canada par la firme CIMA+
    - h. Chemin du Roy, demande d'un déboursé de 200 000 \$ alloué par l'agglomération de Québec dans le cadre de son PTI pour des travaux évalués à 500 000 \$ pour la réfection en vue d'assurer l'accès au cycliste à cette artère principale
    - i. Collège Saint-Augustin, demande de 2 000 000 \$ pour la rénovation PIQM, Chantier Canada ou autre et désignation de l'architecte Ricard ou Laforte pour formuler la demande
    - j. Collège Saint-Augustin, demande de subvention pour l'adaptation et l'accessibilité du bâtiment aux personnes handicapées et désignation de l'architecte Ricard ou Laforte pour formuler la demande
    - k. Branchement de sept maisons existantes - Saint-Félix 50 000 \$ PIQM, Chantier Canada ou autre et désignation de la firme Génio pour formuler la demande
    - l. 4<sup>e</sup> Rang Est, prolongement d'aqueduc 150 000 \$ du PIQM, Chantier Canada ou autre et désignation de la firme Génio pour formuler la demande
    - m. Parcs municipaux, demande de PIQM, Chantier Canada ou autre et désignation de la firme Laforte pour formuler la demande
    - n. Rue de Lisbonne, ajustement si requis à la demande de subvention PIQM, Chantier Canada ou autre et désignation de la firme Tecsub pour formuler la demande
  - 38- Dossiers du Service des travaux publics (aucun dossier)
  - 39- Dossiers du Service des loisirs (aucun dossier)
  - 40- Dossiers du Service de la trésorerie (aucun dossier)
  - 41- Dossiers du Service de l'urbanisme – PIIA – 4974, rue Lionel-Groulx
  - 42- Dossiers du Service du greffe – Possibilité de mutation de subvention
  - 43- Dossiers du Service de l'administration générale - Désignation de M. Denis Lapointe et de Me Jean-Pierre Roy à la réunion de la CMQ du jeudi 26 mars 2009
  - 44- Séance de consultation publique – DDM – 124, rue de l'Orge
  - 45- Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2009-148 – Règlement sur le traitement des élus

- 46- Dépôt du projet de Règlement numéro REGVSAD-2009-148 – Règlement sur le traitement des élus
- 47- Adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2009-143 au montant de 1 250 000 \$ pour la réfection de l'égout à l'ouest de la route 138 (supprimé)
- 48- Adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2009-146 de 12 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation de l'aréna Acti-Vital
- 49- Période de questions des citoyens (pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)
- 50- Période d'intervention des membres du conseil
- 51- Clôture de la séance



**1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2091, point n° 1, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 16 mars 2009 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**2- QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2009**

POINT N° 2, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : Procès-verbal de la séance régulière du 2 février 2009

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal de la séance du 2 mars 2009.



**3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2009**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2092, point n° 3, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : Procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2009

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du procès-verbal de la séance suivante :

- de la séance régulière du 2 mars 2009.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**4- ORIENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 MARS 2009 À 17 H**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2093, point n° 4, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 17 mars 2009 et annexes

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé par le conseil d'agglomération du 17 mars 2009 et que l'obligation pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de l'étudier en vertu de l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures autorise le maire à intervenir de manière compatible avec les orientations générales de la Ville exprimées par résolution et par l'adoption de son budget et PTI 2009;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures réserve tous ses droits et recours dont ceux de s'opposer en vertu de l'article 115 de la loi précitée à tout règlement incompatible avec les droits, intérêts et avantages conférés dans le cadre de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**5- RENONCIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 116.1 DE LA LOI L.R.Q. C E-20.001**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2094, point n° 5, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 17 mars 2009 et annexes

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal renonce à toute opposition en vertu de l'article 116.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L.R.Q. c. E-20.001 concernant le règlement suivant :

(AUCUNE)

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6- OPPOSITION À UN RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 115 L.R.Q. C E-20.001**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2095, point n° 6, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 17 mars 2009 et annexes

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

(AUCUNE)

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2096, point n° 7, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCES : MVSAD-2009-911; document déposé trésorerie; factures de fournisseurs à faire autoriser par le conseil

CONSIDÉRANT le mémoire administratif déposé et le comité plénier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon la liste fournie le 12 mars 2009 pour un montant total de 1 510 232,21 \$;

D'entériner la liste des comptes payés en février et mars 2009 ainsi que la liste des prélèvements automatiques de février 2009 au montant de 7 855 366,16 \$;

D'entériner la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer du 12 mars 2009.

Total : 9 365 598,37 \$

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**8- CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE POUR L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2008 AU 31 MARS 2011**

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> RVSAD-2009-2097, point n<sup>o</sup> 8, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : Correspondance du 12 février 2009

CONSIDÉRANT QUE les négociations de l'entente de développement culturel sont terminées et qu'il est prévu des sommes à être versées pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2008 et le 31 mars 2011;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 103 650 \$ sera versée à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à titre de maître d'œuvre de l'entente, en vertu du programme Aide aux initiatives de partenariat;

CONSIDÉRANT QUE cette entente s'inscrit dans la continuité des actions conjointes entreprises par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et permet de réaliser des activités retenues afin d'atteindre des objectifs bien précis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De recevoir une somme de 103 650 \$ et de réaliser les activités retenues par nos partenaires afin d'atteindre nos objectifs communs tout en s'assurant de participer à l'essor de la culture des communications au Québec.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**9- DÉSIGNATION DE LA FIRME GESTAR POUR LA CORRECTION DU CALENDRIER DE CONSERVATION**

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> RVSAD-2009-2098, point n<sup>o</sup> 9, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : Estimation produite le 10 mars 2009

CONSIDÉRANT QUE plusieurs corrections sont requises dans le calendrier de conservation produit au BAnQ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Gestar a une expertise dans ce domaine bien précis et que le Service du greffe de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est en pleine réingénierie;

CONSIDÉRANT QUE la firme nous propose ses services professionnels pour un montant de 4 691 \$, taxes non comprises;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De désigner la firme Gestar pour la correction et la production d'un calendrier de conservation pour un montant total de 4 691 \$ tel qu'il appert de l'offre de service reçue à nos bureaux le 10 mars 2009.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**10- DÉSIGNATION DE LA FIRME GÉNIO EXPERTS-CONSEILS POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE DOSSIER LIONEL-GROULX ET LA RUE DE L'HÊTRIÈRE**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2099, point n° 10, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : Courriel du 11 mars 2009

(REPORTÉ)



**11- DOSSIER RUES LIONEL-GROULX ET DE L'HÊTRIÈRE – DEMANDE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION DE L'ENVIRONNEMENT (ART. 32 ET SS)**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2100, point n° 11, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

(REPORTÉ)



**12a- REFINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ET DE LA DETTE – ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2009-2101, point no 12a, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : Documents du 5 mars 2009

CONSIDÉRANT QUE conformément aux Règlements d'emprunt numéros REGVSAD-2008-081, REGVSAD-2008-100, REGVSAD-2008-128, REGVSAD-2008-129, REGVSAD-2007-054, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1<sup>er</sup> avril 2009, au montant de 2 002 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux moyen	Échéance	Coût réel
Financière Banque nationale inc.	98,35300	2 002 000 \$	3,2276 %	2014	3,62994 %
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. RBC Dominion Valeurs mobilières inc.	98,33200	2 002 000 \$	3,2276 %	2014	3,64889 %
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,50600	2 002 000 \$	3,2276 %	2014	3,64909 %

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de Financière Banque nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'émission d'obligations au montant de **2 002 000 \$**

De la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
(Nom de la municipalité)

Soit adjugée à Financière Banque nationale inc.

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire, M. Marcel Corriveau, et la trésorière, Mme Manon Lemay, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une émission par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**12b- REFINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ET DE LA DETTE – RÉOLUTION DE CONCORDANCE**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2102, point n° 12b, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : Documents du 5 mars 2009

CONSIDÉRANT QUE conformément aux Règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (la « Ville ») souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 002 000 \$ :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
REGVSAD-2008-081	130 300 \$
REGVSAD-2008-100	690 700 \$
REGVSAD-2008-128	481 000 \$
REGVSAD-2008-129	50 000 \$
REGVSAD-2007-054	650 000 \$

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 002 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 1<sup>er</sup> avril 2009;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse populaire Desjardins de Saint-Augustin-de-Desmaures au 330, route 138 à Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1G8;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire, M. Marcel Corriveau, et la trésorière, Mme Manon Lemay. La Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**12c- REFINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ET DE LA DETTE – RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE**

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> RVSAD-2009-2103, point n<sup>o</sup> 12C, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : Documents du 5 mars 2009

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 002 000 \$ effectué en vertu des Règlements numéros REGVSAD-2008-081, REGVSAD-2008-100, REGVSAD-2008-128, REGVSAD-2008-129 et REGVSAD 2007-054, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt numéros REGVSAD-2008-081, REGVSAD-2008-100, REGVSAD-2008-128, REGVSAD-2008-129 et REGVSAD 2007-054, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**13- DOSSIER AGGLOMÉRATION – PRÉCISIONS CONDUITE, PREMIERS RÉPONDANTS ET SÉCURITÉ CIVILE**

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> RVSAD-2009-2104, point n<sup>o</sup> 13, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : L.R.Q. c. E-20,0001 et décrets y afférents

CONSIDÉRANT QUE les conduites de la nature la plus locale et les infrastructures y afférentes ainsi que les services inhérents à la sécurité civile et aux premiers répondants nécessitent que des précisions, des consensus, des modalités de gestion soient établis entre les villes liées de l'agglomération notamment la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour les infrastructures et activités localisées sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De requérir à la Ville centrale la tenue d'une rencontre entre élus et fonctionnaires avec les villes liées de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le cadre de laquelle des éclaircissements pourraient être apportées quant à ces items.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**14- APPUI DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES  
MODIFICATION À LA CPTAQ EN VERTU DES ARTICLES 58 ET 55  
LPTAQ**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2105, point n° 14, séance spéciale du 16 mars 2009  
RÉFÉRENCE :

(SUPPRIMÉ)



**15- RESSOURCES HUMAINES – PERMANENCE DE M. FRANCIS  
VILLENEUVE AU POSTE DE COORDONNATEUR DU SERVICE DES  
COMMUNICATIONS ET RELATIONS AUX CITOYENS**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2106, point n° 15, séance spéciale du 16 mars 2009  
RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE M. Francis Villeneuve est à l'emploi de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à titre de coordonnateur du Service des communications et relations aux citoyens depuis le 19 février 2008 et de manière des plus satisfaisantes;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe a eu lieu, le 23 décembre 2008, entre les cadres et la partie patronale stipulant que la permanence s'acquerrait après un an de probation et à la satisfaction du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE M. Francis Villeneuve remplit amplement les critères qui mènent à la permanence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De nommer M. Francis Villeneuve permanent à titre de coordonnateur du Service des communications et relations aux citoyens.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**16- RENOUVELLEMENT DU SYSTÈME DE SONORISATION DE LA SALLE  
CANTIN (SALLE DU CONSEIL)**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2107, point n° 16, séance spéciale du 16 mars 2009  
RÉFÉRENCE :

(REPORTÉ)



**17- SYSTÈME DE PROJECTION ET RENOUVELLEMENT DU SYSTÈME  
INFORMATIQUE DE LA SALLE CANTIN (SALLE DU CONSEIL)**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2108, point n° 17, séance spéciale du 16 mars 2009  
RÉFÉRENCE :

(REPORTÉ)



**18- RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION DE QUATRE CHEFS  
D'ÉQUIPE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2109, point n° 18, séance spéciale du 16 mars 2009  
RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT le succès de la formule des chefs d'équipe en période estivale;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 17 mars 2009, quatre (4) chefs d'équipe auront la responsabilité de réaliser les travaux du Service. Ainsi, le Service sera sous la

responsabilité de M. François Bélanger à l'aqueduc et égout, M. Robert Gingras aux travaux publics, M. Martin Blais au bâtiment et parcs ainsi que M. Yvon Julien à la mécanique. Cette structure sera valide jusqu'au 15 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'entre le 17 mars 2009 et le 11 avril 2009 le contremaître, M. Émilien Juneau, sera en poste et effectuera une transition de responsabilités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De nommer MM. François Bélanger, Robert Gingras, Martin Blais et Yvon Julien à titre de chef d'équipe et ils seront rémunérés selon la convention collective en vigueur.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**19- RESSOURCES HUMAINES – RÉDUCTION D'HEURES ET DE POSTE DE BRIGADE**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2110, point n° 19, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : MVSAD-2009-875

(REPORTÉ)



**20- RESSOURCES HUMAINES – RÉINGÉNIERIE DU SERVICE DU GREFFE, DES RESSOURCES HUMAINES ET ARCHIVES**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2111, point n° 20, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est en plein essor et que des ressources humaines additionnelles sont requises;

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe, des ressources humaines et archives doit avoir à son emploi des personnes spécialisées dans chacun des domaines;

CONSIDÉRANT QUE M. Olivier Desmeules, diplômé en relations industrielles portant le titre de CRIA est à l'emploi de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de manière temporaire en remplacement de congé depuis le 24 novembre 2008 et qu'il remplit de manière optimale les tâches qui lui sont confiées;

CONSIDÉRANT le retour de la coordonnatrice adjointe au Service des ressources humaines, Mme France Duchesne, et la mutation de Mme Nathalie Boutin, secrétaire principale au Service du greffe, il y a lieu de repenser en entier le fonctionnement du Service;

CONSIDÉRANT la formation de Mme Duchesne et son expertise dans le domaine de la réglementation municipale et dans la gestion des archives;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre de service a eu lieu le 3 mars 2009 et qu'une autre rencontre est à prévoir afin de bien définir les tâches de chacun;

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe travaille en étroite relation avec la direction générale afin que soient produits à temps et autant que faire ce peut les multiples documents et décisions requis pour la mise en œuvre des 60 séances du conseil et des 30 comités pléniers annuels ainsi que les séances de consultation, ouvertures de registres et autres rencontres avec les contribuables, partenaires et élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De nommer M. Olivier Desmeules à titre de coordonnateur du Service des ressources humaines avec probation d'un an à compter des présentes selon les modalités à être convenues entre les parties;

De verser les avantages sociaux de M. Desmeules comme personnel cadre;

De nommer Mme France Duchesne à titre de coordonnatrice adjointe au Service du greffe et des archives selon l'entente des cadres intervenue le 23 décembre 2008;

De doter et combler le poste de secrétariat spécialisé au greffe et à la direction générale qui serait sous la supervision de Mme Josée Leclerc, coordonnatrice à la direction générale et au cabinet de la mairie et de M<sup>e</sup> Caroline Nadeau.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**21- PRÊT DE 30 000 \$ À LA CDE DE ST-AUGUSTIN ET TRANSFERT ÉVENTUEL DE LOCATAIRES EN PROVENANCE DU COLLÈGE SAINT-AUGUSTIN**

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> RVSAD-2009-2112, point n<sup>o</sup> 21, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : Correspondance du 11 mars 2009

CONSIDÉRANT QUE la CDE a été cédée par le projet de loi 6 à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à son article 59 et, qu'à ce titre, il y a succession dans les droits et obligations de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la CDE a été subventionnée par la Ville de Québec de manière insuffisante depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et que plusieurs de ses entreprises furent transférées dans le secteur de la cité dévitalisant ainsi la CDE et la rendant non rentable financièrement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doit maintenant disposer de cet actif en la manière la plus optimale que possible mais que dans l'intervalle il s'impose de financer les dépenses courantes de l'organisation dont la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est caution;

CONSIDÉRANT l'acquisition du Collège Saint-Augustin par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, la proximité des infrastructures, du besoin de liquidité de la CDES et des besoins de locaux de divers organismes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'allouer un prêt de 30 000 \$ à la CDE avec des intérêts au taux légal, afin de lui permettre de continuer ses opérations jusqu'à ce que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures décide si elle prend en paiement lesdits immeubles et avoirs de la CDE, en devient propriétaire ou encore vend ses droits y afférents dont une hypothèque de premier rang garantissant le remboursement éventuel de son cautionnement si rappelé;

De regarder la faisabilité de transférer des locataires du Collège Saint-Augustin dans les infrastructures de la CDES selon des modalités à être convenues.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**22- DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE SALON DE LA MODE 2009 DU CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY**

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> RVSAD-2009-2113, point n<sup>o</sup> 22, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : Lettre du 5 mars 2009

CONSIDÉRANT QUE pour une cinquième année, le CNDF sollicite l'aide de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour la neuvième édition du Salon de la mode qui vise à promouvoir la mode, les produits québécois et à encourager la relève;

CONSIDÉRANT QUE pour la troisième fois dans le mail central de Laurier Québec, les finissants et les finissantes y présenteront leurs collections exclusives en profitant d'une excellente couverture médiatique;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2009 est assurément garante de succès considérant sa programmation renouvelée, sa nouvelle image et le nombre de visiteurs, professionnels de la mode ou non qui y participent;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville alloue au CNDP un montant de 500 \$ pour le Salon de la mode 2009 qui se tiendra les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mai prochain dans le mail central de Laurier Québec.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**23- DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA FONDATION SAINT-FRANÇOIS**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2114, point n° 23, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : Lettre du 8 mars 2009

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Saint-François joue un rôle essentiel dans la vocation du Séminaire Saint-François en aidant plusieurs élèves plus démunis à réussir un cours secondaire, en développant de nombreux projets de qualité et en aidant le SSF à éliminer d'énormes dettes;

CONSIDÉRANT QUE le spectacle-bénéfice annuel se déroulera le 19 avril prochain avec des artistes qui acceptent de prêter gratuitement leur prestation au bénéfice de cette fondation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser une commandite d'une valeur de 300 \$ pour le spectacle-bénéfice de la Fondation Saint-François qui aura lieu le 19 avril 2009 à 19 h 30. Ainsi, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures contribue à soutenir l'œuvre de la Fondation Saint-François.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**24- ADJUDICATION DU CONTRAT – SITE INTERNET DE LA VILLE AOVSA-2008-075**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2115, point n° 24, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : MVSAD-2009-899

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation AOVSA-2008-075 (Refonte du site Internet de la Ville – phase 1) a été expédié à plus d'une dizaine de fournisseurs de Saint-Augustin et de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises intéressées avaient jusqu'au 23 février 2009 avant 11 h pour se manifester;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises, Absolu communication marketing, LXB communication marketing et PIC Média, ont déposé leur candidature;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise PIC Média a dû être éliminée pour non-respect des délais prévus pour le dépôt des candidatures;

CONSIDÉRANT QU'Absolu communication marketing a déposé un projet se chiffrant à 11 590 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE LXB communication marketing a déposé un projet se chiffrant à 11 865 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'après l'étude des deux dossiers, sous les conseils de M. Louis Potvin, le choix de l'entreprise a été fait en fonction de la malléabilité de l'organisation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder le contrat de la refonte du site Internet de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – phase 1 – à l'entreprise Absolu communication marketing et de tout mettre en œuvre pour faciliter la bonne réalisation du mandat qui leur est confié.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**25- PASSAGE DU RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE LE 3 DÉCEMBRE 2009**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2116, point n° 25, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : MVSAD-2009-906

CONSIDÉRANT QUE les jeux olympiques d'hiver se tiendront en 2010 au Canada, plus précisément à Vancouver;

CONSIDÉRANT QU'un relais de la flamme olympique est prévu du 30 octobre 2009 au 12 février 2010 et traversera d'ouest en est et du nord au sud le Canada;

CONSIDÉRANT QUE le relais fera escale à Saint-Augustin-de-Desmaures le 3 décembre 2009 et traversera la ville d'ouest en est via la route 138;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De confier à M. Francis Villeneuve, coordonnateur du Service des communications, l'organisation d'un « happening » où les Augustinois et Augustinoises seront invités à participer et à assister au passage du relais de la flamme olympique;

D'autoriser M. Francis Villeneuve à contacter au-delà des limites géographiques de Saint-Augustin, différents intervenants qui pourraient bonifier le nombre de spectateurs présents à l'événement (écoles, par exemple);

Toute dépense reliée à l'organisation de l'événement devra être approuvée au préalable par le Service de la trésorerie puisque aucune d'elle n'a été prévue au budget annuel 2009 du Service des communications.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**26- DÉSIGNER M. FRANCIS VILLENEUVE SIGNATAIRE DES CONTRATS RELIÉS À L'ORGANISATION DE LA SOIRÉE DES BÉNÉVOLES 2009**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2117, point n° 26, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : MVSAD-2009-907

CONSIDÉRANT QUE la Soirée des bénévoles sera de retour cette année au mois de novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de l'événement nécessite une planification qui débutera d'ici les prochaines semaines, entre autres, pour la recherche de l'artiste invité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De désigner M. Francis Villeneuve, coordonnateur du Service des communications, signataire des différents contrats reliés à l'organisation de la Soirée des bénévoles 2009 en conformité avec le Règlement numéro REGVSAD-031 sur la délégation de pouvoirs.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**27- EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE – REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DANS LE GARAGE DES TRAVAUX PUBLICS**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2118, point n° 27, séance spéciale du 16 mars 2009  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2009-902

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de l'agrandissement et le réaménagement du complexe municipal, un mandat était donné à la firme SNC-Lavalin pour réaliser une étude d'efficacité énergétique du complexe municipal et identifier les mesures qui visent à réduire la consommation d'énergie et les gaz à effet de serre. Selon l'étude de SNC-Lavalin, le système d'éclairage actuel du garage datant de la fin des années 1970, la nécessité de modifier l'éclairage du garage a été identifiée comme une mesure d'efficacité énergétique à réaliser. L'étude de SNC-Lavalin comme modification au système d'éclairage a ciblé uniquement 47 luminaires fixés au plafond dans la section réparation mécanique et stationnement du garage;

CONSIDÉRANT QUE la modification du système d'éclairage du garage des travaux publics fait aussi partie de l'optimisation des mesures d'efficacité énergétique entreprises par la Ville et que la soumission de l'entreprise Marois Électricien et fils inc. a été préparée, faite d'une manière précise pour optimiser l'efficacité énergétique du nouveau système d'éclairage;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter la soumission de l'entreprise Marois Électricien et fils inc. au montant de 20 600 \$ avant taxes. Les travaux doivent débuter en avril et achevés avant le 24 avril 2009;

D'autoriser M. Vahé Kasapoglu, directeur du Service du développement économique, à signer le contrat à intervenir entre la Ville et l'entreprise Marois Électricien et fils inc.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**28- DÉSIGNATION DE M<sup>E</sup> CAROLINE NADEAU COMME SIGNATAIRE DE TOUS DOCUMENTS CONCERNANT LES ÉVÉNEMENTS DU 11 AOÛT 2008**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2009-2119, point no 28, séance spéciale du 16 mars 2009  
RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE le 11 août 2008, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a été l'hôte de pluie ayant une récurrence d'une fois au vingt ans;

CONSIDÉRANT QUE ces fortes pluies ont occasionné différents problèmes, tels que refoulement d'égouts pour plusieurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers d'indemnisation sont présentement pendants, en attente de date d'audition devant les instances judiciaires et que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est représentée par sa compagnie d'assurances;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De désigner M<sup>e</sup> Caroline Nadeau comme signataire de tous documents, procédures concernant les événements du 11 août 2008 et tout ce qui s'y rattache.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**29- ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA FIRME ROCHE AFIN DE FAIRE UNE CONTRE-EXPERTISE DANS LE DOSSIER DE CONTAMINATION DE MONTÉE DU COTEAU**

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> RVSAD-2009-2120, point n<sup>o</sup> 29, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : Correspondance du 10 mars 2009

CONSIDÉRANT les événements ayant insisté la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à investiguer sur une fuite d'hydrocarbures à proximité des intersections Montée du Coteau et de l'Hêtrière;

CONSIDÉRANT QU'une étude de caractérisation complémentaire semble nécessaire afin de démontrer la diligence de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et d'être plus à même de valider et préciser la qualité des sols résiduels ainsi que la qualité des eaux souterraines à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE la firme Biogénie ayant travaillé sur la contamination est consciente qu'une contre-expertise est nécessaire afin d'avoir une preuve plus que solide lors d'un éventuel litige;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche ingénieurs-conseils a proposé ses services professionnels pour effectuer une telle étude qui se situe au pourtour et à proximité de l'excavation située à l'intersection de la Montée du Coteau et de la rue de l'Hêtrière pour un montant de 22 236,10 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QU'une telle analyse prévoit environ 13 nouveaux forages de 4 à 6 mètres de profondeur et qui ne seront pas effectués à l'intérieur des limites de l'ancienne excavation et est conforme aux exigences du Guide de caractérisation des terrains du ministère de l'Environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De désigner la firme Roche ingénieurs-conseils afin qu'elle effectue une étude de caractérisation complémentaire pour un montant de 22 236,10 \$ tel qu'il appert de l'offre de service proposée par M. Daniel Gamache.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**30- PROCESSUS DE MODIFICATION DU PDAD DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> RVSAD-2009-2121, point n<sup>o</sup> 30, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE l'actuel plan d'urbanisme de la municipalité est contenu dans le Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) en vigueur depuis le 9 août 2005;

CONSIDÉRANT QUE le PDAD a été élaboré en vertu de la Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais ainsi que l'indique d'entrée de jeu (p.7) le PDAD;

CONSIDÉRANT, en conséquence, que le PDAD correspond à la vision qu'avait l'ancienne ville de Québec (celle d'avant les défusions) quant au développement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le développement du territoire de la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures est apprécié dans ce PDAD en fonction des intérêts et de la pensée de développement d'une entité aujourd'hui disparue;

CONSIDÉRANT par ailleurs que ce PDAD d'août 2005 confiait à l'arrondissement Laurentien (aujourd'hui disparu et en partie remplacé par la nouvelle ville de Saint-Augustin-de-Desmaures) le soin : « d'encadrer le redéveloppement et la mise en valeur des Campus intercommunautaires »;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement Laurentien n'a jamais mené ce mandat à terme;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures d'y procéder;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les défusions a eu pour effet d'autonomiser à des fins d'administration municipale le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE cette administration municipale doit revoir la planification du développement du territoire en fonction des intérêts propres à ce territoire;

CONSIDÉRANT par surcroît que le PDAD entré en vigueur en août 2005 indiquait dès lors qu'une révision quinquennale de ce dernier pour fins de mise à jour serait de toute façon nécessaire (voir p.9);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets majeurs de développement sont actuellement envisagés, quoique dans des états de développement différents, pour le secteur des Campus intercommunautaires;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'envisager la possibilité d'accueillir de tels projets dans le secteur en cause sur la base d'une revue du PDAD pour son actualisation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De demander au Service de l'urbanisme de la Ville de procéder à une analyse du PDAD quant aux paramètres de ce dernier applicables au secteur des Campus intercommunautaires et de proposer au conseil, avec l'aide des divers consultants retenus par la Ville pour aider le Service de l'urbanisme à réaliser ce mandat, des modifications au PDAD faisant en sorte de permettre la réalisation de ces projets dans la mesure où ils sont compatibles avec le schéma d'aménagement.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**31- PROCESSUS ET MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE PAR PHASE DES SECTEURS DÉSIGNÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN – DÉSIGNATION DE M<sup>E</sup> JACQUES TREMBLAY ET DE M. GILLES SAVOIE POUR ORCHESTRER LA DEMANDE**

RÉSOLUTION N<sup>O</sup> RVSAD-2009-2122, point n<sup>o</sup> 31, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCES : Demande de modification du schéma d'agglomération résolution no RVSAD-2009-2072, point no 6t, séance régulière du 2 mars 2009; Version actualisée du SMAD – Volet

1 «Croissance» déposée le 19/09/2008 et notes argumentaires de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures au SMAD de la CMQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures entend présenter une demande de modification du schéma d'agglomération en regard de certaines zones d'expansion urbaines et que, de manière contemporaine, il convient de présenter une demande d'exclusion de la zone agricole pour les territoires visés par ladite demande compte tenu de son caractère pressant vu que le nombre d'espaces disponibles pour du développement urbain sera de 0 avant le mois d'avril 2009;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De désigner M<sup>e</sup> Jacques Tremblay de la firme Morency, assisté de M. Gilles Savoie, expert en matières inhérentes à la protection des territoires agricoles, pour présenter une demande d'exclusion des terres agricoles désignées et présentées au projet déjà déposé auprès de la CMQ et de l'agglomération de Québec dans le cadre d'une demande de modification de schéma d'agglomération. La firme Enviram assiste les intervenants précités dans le cadre de sa formulation et sur les bases du mandat ayant présentement cours avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**32- DÉSIGNATION DE L'ARCHITECTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MODIFICATIONS DE TRANSITION RELATIVES À LA PRISE DE POSSESSION DU COLLÈGE SAINT-AUGUSTIN ET LA RELOCALISATION DE CERTAINS SERVICES**

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> RVSAD-2009-2123, point n<sup>o</sup> 32, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est devenue propriétaire officiel du Collège Saint-Augustin depuis le 16 mars 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Collège a un grand besoin de rénovation afin de desservir, de manière optimale, nos organismes partenaires et nos différents services;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de transférer le Service des loisirs dans les locaux du Collège afin de le rentabiliser le plus rapidement possible et de donner un service aux citoyens impeccable;

CONSIDÉRANT QUE la firme Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu, architectes s.e.n.c., a déposé une offre de service professionnel pour la rénovation du Collège;

CONSIDÉRANT QUE cette firme d'architectes a une grande expertise de ce bâtiment et offre des services de bonne qualité à des coûts compétitifs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De désigner la firme Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu, architectes s.e.n.c., pour que celle-ci mette en œuvre les modifications de transition relatives à la prise de possession du Collège Saint-Augustin de façon efficace.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**33- DÉSIGNATION DE LA FIRME LAFORTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MODIFICATIONS DE TRANSITION RELATIVES À LA PRISE DE POSSESSION DU COLLÈGE SAINT-AUGUSTIN ET LA RELOCALISATION DE CERTAINS SERVICES**

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> RVSAD-2009-2124, point n<sup>o</sup> 33, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est devenue propriétaire officiel du Collège Saint-Augustin depuis le 16 mars 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Collège a un grand besoin de rénovation afin de desservir, de manière optimale, nos organismes partenaires et nos différents services;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de transférer le Service des loisirs dans les locaux du Collège afin de le rentabiliser le plus rapidement possible et de donner un service aux citoyens impeccable;

CONSIDÉRANT QUE la firme Laforte a déposé une offre de service professionnel en ingénierie pour la rénovation du Collège;

CONSIDÉRANT QUE cette firme d'ingénieurs a une grande expertise de ce bâtiment et offre des services de bonne qualité à des coûts compétitifs et a sa place d'affaires sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De désigner la firme Laforte pour que celle-ci mette en œuvre les modifications de transition relatives à la prise de possession du Collège Saint-Augustin de façon efficace au niveau de l'ingénierie.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**34- ADJUDICATION SUR UNE DEMANDE D'ENTRÉE DE SERVICES POUR LE PAVILLON SAINT-PHILIPPE**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2125, point n° 34, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

(SUPPRIMÉ)



**35- RUISSEAU DU LIN, ORIENTATION ET ÉCHÉANCIER DES PHASES RESTANT À RÉALISER POUR SOLUTIONNER LE PROBLÈME D'AFFAISSEMENT**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2126, point n° 35, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE le ruisseau du Lin connaît un problème d'affaissement et que des citoyens de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sont directement touchés par ce phénomène;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de rencontrer les citoyens du secteur afin de les tenir au courant des différentes solutions envisageables pour tenter d'enrayer cette situation et de faire un bilan des actions entreprises par les intervenants aux dossiers;

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention au montant de 90 000 \$ est présentement en rédaction pour être déposée à l'agglomération de Québec qui a juridiction sur cette compétence;

CONSIDÉRANT QU'un expert en glissement de terrain sera présent lors de cette rencontre à être fixée au courant du mois de mars ou au début du mois d'avril 2009;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De tenir une rencontre pour faire le bilan de l'affaissement du ruisseau du Lin avec divers représentants de la Ville et d'organismes pouvant aider la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à solutionner le problème.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**36- RENCONTRE VILLE DE QUÉBEC ET VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AGGLOMÉRATION CE MERCREDI 18 MARS 2009**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2127, point n° 36, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est demande de modification de schéma auprès de l'agglomération de Québec depuis le 3 mars 2009 par le dépôt de telle demande en séance du conseil d'agglomération par le maire Corriveau;

CONSIDÉRANT le caractère pressant de la demande vu que le nombre d'espaces disponibles pour du développement urbain sera de 0 avant le mois d'avril 2009;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De prendre acte et de remercier la Ville de Québec pour la tenue d'une rencontre de coordination des travaux de modification du schéma ce mercredi 18 mars 2009. En outre, il sera aussi fait mention des étapes de réalisation pour la mise en œuvre d'une demande d'exclusion de la zone agricole des parcelles de terres désignées dans les documents d'appui de la demande déjà déposée.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**37a- DEMANDES DE SUBVENTIONS, DE PARTENARIAT ET DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES – RUISSEAU DU LIN, DEMANDE DU DÉBOURSÉ DE 90 000 \$ ALLOUÉ PAR L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC POUR SOLUTIONNER LE PROBLÈME D'AFFAISSEMENT RUISSEAU DU LIN DONT LES TRAVAUX SONT ÉVALUÉS À 180 000 \$**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2128, point n° 37a, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : Lettre de M. Jacques Joli-Cœur

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire une demande de subvention, de partenariat et de contributions financières – ruisseau du Lin, demande du déboursé de 90 000 \$ alloué par l'agglomération de Québec pour solutionner le problème d'affaissement ruisseau du Lin dont les travaux sont évalués à 180 000 \$.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**37b- DEMANDES DE SUBVENTIONS, DE PARTENARIAT ET DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES – RÉFECTION DU COMPLEXE MUNICIPAL, DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ADAPTATION ET L'ACCESSIBILITÉ DU BÂTIMENT AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2129, point n° 37b, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire une demande de subvention, de partenariat et de contributions financières – réfection du complexe municipal, demande de subvention pour l'adaptation et l'accessibilité du bâtiment aux personnes handicapées.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**37c- DEMANDES DE SUBVENTIONS, DE PARTENARIAT ET DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES – AQUEDUC 3<sup>E</sup> RANG PROJET DE 1 200 000 \$, DEMANDE DE SUBVENTION DE 600 000 \$ PAR LA FIRME GÉNIO DANS LE CADRE DU PROGRAMME PIQM ET CHANTIERS CANADA**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2130, point n° 37c, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire une demande de subvention, de partenariat et de contributions financières – aqueduc 3<sup>e</sup> Rang projet de 1 200 000 \$, demande de subvention de 600 000 \$ par la firme Génio dans le cadre du programme PIQM et Chantier Canada.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**37d- DEMANDES DE SUBVENTIONS, DE PARTENARIAT ET DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES – BOUCLAGE DES RÉSEAUX – RUE LIONEL-GROULX – 85 M, DEMANDE DE 150 000 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME PIQM ET CHANTIER CANADA PAR LA FIRME GÉNIO**

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> RVSAD-2009-2131, point n<sup>o</sup> 37d, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire une demande de subvention, de partenariat et de contributions financières – bouclage des réseaux – rue Lionel-Groulx – 85 m, demande de 150 000 \$ dans le cadre du programme PIQM et Chantier Canada par la firme Génio.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**37e- DEMANDES DE SUBVENTIONS, DE PARTENARIAT ET DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES – MAISON SOULARD 450 000 \$, DEMANDE DE SUBVENTION PAR LA FIRME GAUTHIER ARCHITECTE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET AUTRES**

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> RVSAD-2009-2132, point n<sup>o</sup> 37e, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire une demande de subvention, de partenariat et de contributions financières – maison Soulard 450 000 \$, demande de subvention par la firme Gauthier architecte au ministère de la Culture et autres.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**37f- DEMANDES DE SUBVENTIONS, DE PARTENARIAT ET DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES – MAISON SOULARD ET DES GÉNÉRATIONS, DEMANDE DE SUBVENTION PAR LA FIRME GAUTHIER ARCHITECTE AU MINISTRE DE LA RÉGION DE QUÉBEC M. SAM HAMAD**

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> RVSAD-2009-2133, point n<sup>o</sup> 37f, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire une demande de subvention, de partenariat et de contributions financières – maison Soulard et des générations, demande de subvention par la firme Gauthier architecte au ministre de la région de Québec M. Sam Hamad.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**37g- DEMANDES DE SUBVENTIONS, DE PARTENARIAT ET DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES – RÉFECTION RUE LIONEL-GROULX 2 400 000 \$, DEMANDE DE SUBVENTION DE 1 500 000 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME PIQM ET CHANTIER CANADA PAR LA FIRME CIMA+**

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> RVSAD-2009-2134, point no 37g, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire une demande de subvention, de partenariat et de contributions financières – réfection rue Lionel-Groulx 2 400 000 \$, demande de subvention de 1 500 000 \$ dans le cadre du programme PIQM et Chantier Canada par la firme CIMA+.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**37h- DEMANDES DE SUBVENTIONS, DE PARTENARIAT ET DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES – CHEMIN DU ROY, DEMANDE D'UN DÉBOURSÉ DE 200 000 \$ ALLOUÉ PAR L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DANS LE CADRE DE SON PTI POUR DES TRAVAUX ÉVALUÉS À 500 000 \$ POUR LA RÉFECTION EN VUE D'ASSURER L'ACCÈS AU CYCLISTE À CETTE ARTÈRE PRINCIPALE**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2135, point n° 37h, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire une demande de subvention, de partenariat et de contributions financières – chemin du Roy, demande d'un déboursé de 200 000 \$ alloué par l'agglomération de Québec dans le cadre de son PTI pour des travaux évalués à 500 000 \$ pour la réfection en vue d'assurer l'accès au cycliste à cette artère principale.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**37i- DEMANDES DE SUBVENTIONS, DE PARTENARIAT ET DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES – COLLÈGE SAINT-AUGUSTIN, DEMANDE DE 2 000 000 \$ POUR LA RÉNOVATION PIQM, CHANTIER CANADA OU AUTRE ET DÉSIGNATION DE L'ARCHITECTE RICARD OU LAFORTE POUR FORMULER LA DEMANDE**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2136, point n° 37i, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire une demande de subvention, de partenariat et de contributions financières – Collège Saint-Augustin, demande de 2 000 000 \$ pour la rénovation PIQM, Chantier Canada ou autre et désignation de l'architecte Ricard ou Laforte pour formuler la demande.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**37j- DEMANDES DE SUBVENTIONS, DE PARTENARIAT ET DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES – COLLÈGE SAINT-AUGUSTIN, DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ADAPTATION ET L'ACCESSIBILITÉ DU BÂTIMENT AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET DÉSIGNATION DE L'ARCHITECTE RICARD OU LAFORTE POUR FORMULER LA DEMANDE**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2137, point n° 37j, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire une demande de subvention, de partenariat et de contributions financières – Collège Saint-Augustin, demande de subvention pour l'adaptation et l'accessibilité du bâtiment aux personnes handicapées et désignation de l'architecte Ricard ou Laforte pour formuler la demande.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**37k- DEMANDES DE SUBVENTIONS, DE PARTENARIAT ET DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES – BRANCHEMENT DE SEPT MAISONS EXISTANTES – SAINT-FÉLIX 50 000 \$ PIQM, CHANTIER CANADA OU AUTRE ET DÉSIGNATION DE LA FIRME GÉNIO POUR FORMULER LA DEMANDE**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2138, point n° 37k, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire une demande de subvention, de partenariat et de contributions financières – branchement de sept maisons existantes – Saint-Félix 500 000 \$ PIQM, Chantier Canada ou autre et désignation de la firme Génio pour formuler la demande.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**37l- DEMANDES DE SUBVENTIONS, DE PARTENARIAT ET DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES – 4<sup>E</sup> RANG EST, PROLONGEMENT D'AQUEDUC 150 000 \$ DU PIQM, CHANTIER CANADA OU AUTRE ET DÉSIGNATION DE LA FIRME GÉNIO POUR FORMULER LA DEMANDE**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2139, point n° 37l, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire une demande de subvention, de partenariat et de contributions financières – 4<sup>e</sup> Rang Est, prolongement d'aqueduc 150 000 \$ du PIQM, Chantier Canada ou autre et désignation de la firme Génio pour formuler la demande.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**37m- DEMANDES DE SUBVENTIONS, DE PARTENARIAT ET DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES – PARCS MUNICIPAUX, DEMANDE DE PIQM, CHANTIER CANADA OU AUTRE ET DÉSIGNATION DE LA FIRME LAFORTE POUR FORMULER LA DEMANDE**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2140, point n° 37m, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire une demande de subvention, de partenariat et de contributions financières – parcs municipaux, demande de PIQM, Chantier Canada ou autre et désignation de la firme Laforte pour formuler la demande.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**37n- DEMANDES DE SUBVENTIONS, DE PARTENARIAT ET DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES – RUE DE LISBONNE, AJUSTEMENT SI REQUIS À LA DEMANDE DE SUBVENTION PIQM, CHANTIER CANADA OU AUTRE ET DÉSIGNATION DE LA FIRME TECSULT POUR FORMULER LA DEMANDE**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2141, point n° 37n, séance spéciale du 16 mars 2009

CONSIDÉRANT QUE la firme Tecsalt a été mandatée pour faire les plans et devis de la rue de Lisbonne par la résolution no RVSAD-2009-2004;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De faire une demande de subvention, de partenariat et de contributions financières – rue de Lisbonne, ajustement si requis à la demande de subvention PIQM, Chantier Canada ou autre et désignation de la firme Tecsalt pour formuler la demande.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**38- DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2142, point n° 38, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



**39- DOSSIERS DU SERVICE DES LOISIRS**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2143, point n° 39, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



**40- DOSSIERS DU SERVICE DE LA TRÉSORERIE**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2144, point n° 40, séance spéciale du 16 février 2009

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



**41- DOSSIERS DU SERVICE DE L'URBANISME – PIIA – 4974, RUE LIONEL-GROULX**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2145, point n° 41, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : MVSAD-2009-893

CONSIDÉRANT QUE la construction de bâtiment de fort gabarit en hauteur favorise la préservation de larges surfaces vertes et supporte une approche « pavillonnaire »;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un stationnement intérieur permet de réduire les impacts visuels liés à la présence des véhicules et de garantir le maximum d'espace vert possible;

CONSIDÉRANT QUE l'axe instauré pour les bâtiments permet de répartir la période d'éclairage naturel de façon équilibrée sur chaque façade;

CONSIDÉRANT QUE le quartier résidentiel situé à l'est des lots visés par la demande est protégé par un écran végétal d'arbres à maturité (20 mètres de profondeur) visuellement efficace réduisant la présence du bâtiment projeté;

CONSIDÉRANT QUE la plantation des espèces végétales prévues permet d'accroître la perception visuelle du bâtiment et valorise également les espaces vacants;

CONSIDÉRANT QUE la volumétrie du bâtiment de même que le revêtement de maçonnerie et la présence des colonnes contribuent à maintenir l'homogénéité avec les autres bâtiments du Campus;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout du revêtement de tôle, de balcons avec structure métallique et l'encadrement des ouvertures de couleur « charcoal » crée un effet de contraste entre la massivité de la trame structurale de béton existant et la légèreté de la nouvelle trame;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un 7<sup>e</sup> étage sur le bâtiment existant permet d'éviter la présence d'un mur aveugle en façade avant et contribue à réduire la surface des panneaux architecturaux;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de brique Alba Blanche de grand format et l'intégration de quelques sections en pierre (Laffit nuancé Beige Amboise de Permacon et Cardif Blanc Cassé) permet de créer le contraste recherché avec le milieu naturel en plus de créer des rappels avec l'ancienne chapelle;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement métallique (tôle et panneau architectural) et l'encadrement des ouvertures de couleur foncée n'affectent pas l'homogénéité de l'architecture du secteur de par sa faible proportion ( $\pm 5\%$ );

CONSIDÉRANT QUE des éléments architecturaux du courant moderne des années 1960 et du style international sont visibles (notamment la volumétrie rectangulaire et massive du bâtiment, les fenêtres avec rebord en maçonnerie ou en bandeau vertical);

CONSIDÉRANT la conservation de l'ancienne chapelle, soit un élément architectural fort, facilement visible de la rue et témoin de l'époque à laquelle le bâtiment fut construit;

CONSIDÉRANT notamment la conservation de la terre arable, la faible occupation au sol du bâtiment, la faible superficie de circulation et de stationnement, la conservation de la majeure partie du bâtiment et la récupération des matériaux enlevés, de la qualité des environnements intérieurs qui sont de type LEED;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la voie de circulation permet de garantir un accès efficace et rapide aux trois bâtiments projetés de même qu'aux aires de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement des sentiers piétonniers projetés contribue à accroître l'esthétisme de l'aménagement paysager tout en permettant un accès au bâtiment projeté sécuritaire et efficace pour les piétons;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'avaliser la rénovation et l'agrandissement du bâtiment existant (#4974, Lionel-Groulx) à même le lot 4 365 526 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, dont l'émission du permis de construction est soumise à une approbation par Plan d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement 915-93) en regard des esquisses (firme ICOSS, dossier 1859 du 10 février 2009) et des plans d'architecture proposés (Lyne Lebeau, dossier : 2008-2649 du 10 février 2009) sous les conditions suivantes :

QUE le déboisement soit limité uniquement à l'aire de construction du bâtiment projeté, des voies de circulation et du stationnement (intérieur et extérieur);

QU'aucune plantation d'arbres et d'arbustes ne soit réalisée dans l'emprise des rues Pierre-Georges-Roy et Lionel-Groulx mais bien sur le lot 4 365 526;

QUE le revêtement extérieur des murs est et ouest de l'ancienne chapelle soit conservé intégralement;

QUE la terre provenant de l'excavation soit transportée à l'extérieur du site des travaux;

QUE des haies en quinconce soient ajoutées (3 à l'avant et 4 à l'arrière) de façon contiguë aux sentiers-trottoirs;

QUE l'éclairage (localisation et modèles) ainsi que le mobilier urbain soient documentés pour approbation avant installation.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**42- DOSSIERS DU SERVICE DU GREFFE – POSSIBILITÉ DE MUTATION DE SUBVENTION**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2146, point n° 42, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes de subventions sont pendantes à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour un montant avoisinant les 21 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs ministères, programmes gouvernementaux, organismes spécialisés sont visés par ces demandes de subventions qui sont primordiales pour le développement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE les programmes de subventions sont complexes et que la Ville ne veut pas être privée d'une somme d'argent pour un différend administratif;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De permettre à l'administration générale de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de faire tous les changements de programmes, de ministères pour toutes demandes de subventions si tel était nécessaire pour recouvrer le plus de sommes possibles pour aider le développement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**43- DOSSIERS DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DE M. DENIS LAPOINTE ET DE M<sup>E</sup> JEAN-PIERRE ROY À LA RÉUNION DE LA CMQ DU JEUDI 26 MARS 2009**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2147, point n° 43, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : Avis de convocation de la CMQ

CONSIDÉRANT QU'une réunion spéciale a été convoquée avec le sous-ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Marc Croteau, le jeudi 26 mars 2009 à 17 h par la CMQ;

CONSIDÉRANT QUE M. Marcel Corriveau ne pourra être présent à cette rencontre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De désigner M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, et M<sup>e</sup> Jean-Pierre Roy, directeur général et greffier, pour représenter M. Marcel Corriveau à la rencontre du jeudi 26 mars 2009 à 17 h.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**44- SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 124, RUE DE L'ORGE**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2148, point n° 44, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : MVSAD-2009-886

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme la somme des marges latérales pour un agrandissement de l'habitation

unifamiliale isolée à 4,37 mètres alors que le minimum exigé est de 5 mètres, tel qu'exigé au Règlement de zonage no 480-85;

CONSIDÉRANT QU'à titre d'effet, il y aurait empiètement pour une superficie de 1,4 m<sup>2</sup> du plancher du rez-de-chaussée de l'habitation impliquant une réduction de 0,63 mètre pour la somme des marges latérales de l'habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT l'absence d'atteinte à la jouissance des droits de propriété de par le faible écart impliqué;

CONSIDÉRANT la faible superficie de l'habitation qui empièterait et le peu d'impact visuel par sa localisation;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de l'agrandissement respecte la marge latérale minimale exigée;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter la demande de dérogation mineure sur le lot 3 058 048 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputée conforme la somme des marges latérales de l'habitation unifamiliale isolée à 4,37 mètres pour une superficie limitée à 1,4 m<sup>2</sup> du plancher du rez-de-chaussée de l'habitation.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**45- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2009-148  
RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

AVIS DE MOTION N° AMVSAD-2009-147, point n° 45, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2009-148

Avis de motion avec dispense de lecture est par les présentes donné par Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 003-2006 ayant pour objet de déterminer des règles pour LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET L'ALLOCATION DE TRANSITION. La même personne élue dépose le projet de règlement ci-après proposé en vertu de l'échéancier unanime proposé par les membres du conseil de ville par la résolution no RVSAD-2009-2074, point no 6v, séance régulière du 2 mars 2009;

De procéder à la révision de la rémunération des élus en procédant par les étapes suivantes :

- ▶ Études et analyses sur la base de données provenant de l'UMQ et concernant la rémunération des élus pour des villes comparables. Mars 2009;
- ▶ Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009 le 16 mars 2009;
- ▶ De publier un avis de 21 jours de l'adoption en séance régulière du règlement final, mars et avril 2009;
- ▶ D'adopter après présentation publique des paramètres de rémunération le projet définitif de rémunération des élus le 4 mai 2009 en séance régulière.



**46- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2009-148 –  
RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2149, point n° 46, séance spéciale du 16 mars 2009

RÉFÉRENCE : MVSAD-2009-886

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Du dépôt du projet de Règlement numéro REGVSAD-2009-148 – Règlement sur le traitement des élus.



**47- ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2009-143 AU MONTANT DE 1 250 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE L'ÉGOUT À L'OUEST DE LA ROUTE 138**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2150, point n° 47, séance spéciale du 16 mars 2009  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2009-143

(SUPPRIMÉ)



**48- ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2009-146 DE 12 000 000 \$ POUR L'ACHAT ET LA RÉNOVATION DE L'ARÉNA ACTI-VITAL**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2151, point n° 48, séance spéciale du 16 mars 2009  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2009-146

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2009-146 de 12 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation de l'aréna Acti-Vital.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**49- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS POUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR EXCLUSIVEMENT(15 MINUTES)**

POINT N° 49, séance spéciale du 16 mars 2009



**50- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

POINT N° 50, séance spéciale du 16 mars 2009



**51- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2152, point no 51, séance spéciale du 16 mars 2009

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 16<sup>e</sup> jour du mois de mars 2009 à 21 h 05 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

M<sup>e</sup> Jean-Pierre Roy, directeur général et greffier